

vendredi 6 janvier 2012
COMMUNIQUE DE PRESSE

Les nouveaux disques de stationnement seront disponibles en mairie prochainement.

5000 nouveaux disques de stationnement seront disponibles en mairie et dans les commerces ploemeurois, afin de faciliter le passage de la nouvelle législation européenne sur le territoire de Ploemeur.

L'usage des anciens disques de stationnement sera accepté durant le mois de janvier.

Sur ces nouveaux disques, seule l'heure d'arrivée est indiquée et valide le stationnement pour une durée d'une heure et demie, sauf indication contraire (stationnement limité à dix minutes par exemple). Le disque est gradué en dizaine de minutes de 9h à 19h. Il peut être utilisé dans n'importe quel pays d'Europe et permet aux collectivités de fixer la durée de stationnement.



Mieux se déplacer et bien stationner à PLOEMEUR

Ce disque vous est offert par la ville et l'Association des commerçants de Ploemeur

Stationnement limité à 1h30
sauf indication contraire
du lundi au vendredi de 9h à 19h
et le samedi de 9h à 12h

Ne pas jeter sur la voie publique

Logo of the Association des Commerçants de Ploemeur and the logo of the Ville de Ploemeur.

Ville de Ploemeur
www.ploemeur.com

Informations presse :
Service Communication
Ville de Ploemeur
Tél : 02 97 86 40 15
comm@ploemeur.net